



COMMISSION RÉGIONALE DES DELEGUES

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du : Mardi 25 juin 2024

Présidence : MM. Pierre GALEA et Philippe DI MARCO

Présents : MM. Roger ANTONELLI, Gérard FRANTZ, Claude GOUT

Excusé : M. Yassine KHELIF et Mme Yveline LALLIER

Assiste(nt) à la séance :

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- Soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- Soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan saison 2023/2024
2. Saison 2024/2025
3. Affectations délégués 2024/2025

1. Bilan saison 2023/2024

- ✓ Durant la saison 2023/2024, les délégués de la L.M.F. ont établi 100% des rapports dématérialisés et transmis à l'instance dans les délais impartis pour les catégories Séniors R1 et R2, R1 Féminine, Jeunes Ligue (de U14 à U18) et pour les catégories avec Permis de Conduire.
- ✓ Les observateurs de la C.R. des Délégués ont effectué 31 observations conformément à l'article 11 du règlement intérieur des délégués,
- ✓ La fiche de renouvellement de délégué saison 2024 / 2025 est à renvoyer à compter du 10 juillet 2024 et avant le 22 août 2024 à la C.R. Délégués (delegates@mediterranee.fff.fr). Celle-ci est téléchargeable depuis « Mon compte FF » - Documents Ligue - Fiche renouvellement.

2. Saison 2024/2025

Dates de réunions de reprise :

- A fixer (dernière semaine d'Août) à Sisteron (District des Alpes) pour les délégués des Alpes
- Jeudi 29 août 2024 à la Garde (District du Var) pour les délégués du Var
- Mercredi 28 août 2024 à Avignon (District de Grand Vaucluse) pour les délégués du Grand Vaucluse.
- Mercredi 04 septembre au siège de la Ligue Méditerranée pour les délégués de Provence
- Vendredi 06 septembre à Nice (District de la Côte d'Azur) pour les délégués de la Côte d'Azur

3. Affectation des délégués saison 2024/2025

- ✓ Nos vifs remerciements à MME Sabine MARIE SAINTE, MM. Stéphane COLETTE, Claude GOUT, Jean Michel MESNARD et Jean François TRIVINO qui ont œuvré au sein de la LMF durant plusieurs saisons et qui nous ont quitté pour diverses raisons.

- DELEGUES NATIONAUX GROUPE A – National et compétitions gérées par la F.F.F.

Patrick BEL ABBES – Yacine BEKRAR.

- DELEGUES NATIONAUX GROUPE A' – D1 Arkema et compétitions gérées par la F.F.F.

Stéphanie CHAZAL - Bruno GARCIA – Georges MARTIN – Christophe MIGLIORE – Alain MORETTI – Laurent PIZZELLA

Eric BRIGATTI – Changement de ligue (Nouvelle Aquitaine)

- DELEGUES NATIONAUX GROUPE B – Compétitions gérées par la F.F.F.

Abed CHOKRI – Patricia CANDRE – Meriem CHAFRA - Franck FURHER – Yassine KHELIF - Thierry MARTIN – Béatrice MONNIER

- ◆ Propositions de la C.R. des Délégués validées par le Comité Directeur en date du

- Régional 1

Pierre ALCOVERO – Gradimir ARSIC - Stéphan BELMONTE - Alain BRITO – Patrick CONSTANT - Gérard IVORA – Yves SAEZ – James SANTANA - Pierre SCHIANO LOMORIELLO

Nommés en Régional 1 *

Alain AMO – Florian BREVET – Cédric GENTE – Choukri GHZAL – Jean Pierre GIORDANO – Antonio ROMERO LLOPIS – David THUY

*Ces nominations ont été reportées à une date ultérieure par le Comité de Direction (voir PV N° 24 du 24 juin 2024)

- Régional 2

Bernard ALLIO - Guy ANDRE - Robert ANDRE -- Khadidja DAMIR – Roger DEPLANO - Ridha DJAFFAL - Christophe EBERSOLD - Abdelkrim EL BERKANI - Christophe ESCUDERO – Jean Yves FAUCHET - Saifedine FEDDAOUI MEZRIGUI - Gérard FRANTZ – Patrick GUIGUES – Mohamed MEGUEDMI - Cyriaq PERES – Blaise SASSO – Jean Baptiste SCIMECA - Jean François SOTO

Nommés en Régional 2 et 3

Maël ALLEGUE - Marina BEN YAYA – Rémy BOUCART – Jean Christophe CENANZADOTTI – Guy DE SOUZA – Joël GRISONI – Hassene HAMILA – Franck KAISER – Franck LECOT – Régine ROERO

Suppléants

Thomas DEPACE – Khalil EL FANNAOUI – Raymond FRATINI – Laurent MAZZOLA

- Jeunes Ligue

Haykel AOUNI - Marie Josée ARNAUD - Bernard BIAVA – Guy BOLARD - Aimé Eyatete BOUWE – Mickaël CALONNE - Jean Louis CANESTRIER – Michel CASSE – Jean Paul DARINI - Guy DEDEBANT - Jean Pierre FRANCESCHINI – Stéphanie GILLET - Gregory KIEFFER - Laurent KUBACKI - Bruno LAENGEL - Julien LE DORAN – Pascal MISIACZYK – Jean Paul MULDER -

Frédéric NACIO CASALIE - Michel PELLETIER – Christian RINAUDO – Thierry ROIG - Michel SELLES - Jacky SICHKNECHT – Halidi SOULE – Sofiane TIR - Michel TORDJMAN – Anthony TORRE - Pascal VOLPILHAC - Charles ZARCONI

- [Nouveaux délégués Jeunes LMF](#)

Bédik BALTAYAN – Dadi BENAÏSSA – Mohamed BEY OSMAN – Lionel BITTAU – Samir CHATI – Youssef CHIKH – Mourad FATFOUTA – Julien LOLIO – Pierre Alexandre MARTIN – Tarik SEMMANE

Présidents

MM. Pierre GALEA – Philippe DI MARCO

Secrétaire de séance

M. Gérard FRANTZ

